



**SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/MH/CJ n° 2020/20

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2019  
DES PRAIRIALES**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **28**

Pouvoir : **01**

Votants : **29**

Date de la convocation :  
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne



Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux finances souligne que le compte administratif 2019 Prairiales a été examiné en commission des finances le 10 juin 2020.

Il indique que le compte administratif 2019 pour le budget des Prairiales se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

* Dépenses	714 946.21 €
* Recettes	714 946.21 €
* Excédent 2018 reporté	0.00 €

**A - Excédent de fonctionnement 0.00 €**

Section d'investissement :

* Dépenses	24 322.75 €
* Excédent 2018 reporté	54 957.59 €
* Recettes	24 743.15 €

**B - Excédent d'investissement 55 377.99 €**

Résultat de clôture de l'exercice :

C - Excédent (A+B) 55 377.99 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	22 408.51 €
Recettes	0.00 €

D - Ecart RAR -22 408.51 €

**RESULTAT DEFINITIF :**

**E - EXCEDENT (C-D) 32 969.48 €**

Avant de passer au vote, Monsieur François BELHOMME Maire quitte la salle.

Monsieur Jacques GAY prend la présidence et soumet ledit compte aux voix.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Notification : 25/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





2020-119

Sur l'exposé présenté,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres  
présents et représentés,

<b>VOTANTS :</b> <b>28</b>	<b>POUR : 28</b>	<b>ABSTENTION(S) :</b>	<b>CONTRE :</b>
-------------------------------	------------------	------------------------	-----------------

**APPROUVE** le compte administratif 2019 des PRAIRIALES.

Fait et Délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Notification : 25/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.